

Desmette, rue de la Croix-Rouge ; — Clothaire Dervaux, Chemin-de-Mottes ; — Jules Daboosse, Phalempin ; — Louis Félix Mylle, rue de Mont-à-Leux.

## Faits Divers

Lundi, à onze heures précises du matin, il a été procédé, à l'Hôtel-de-Ville de Paris (salle St-Jean), au 32<sup>e</sup> tirage au sort des obligations à rembourser pour l'amortissement de l'emprunt 1865 de la ville de Paris. A ce tirage il a été extrait de la roue 719 numéros dont les 6 premiers ont droit aux primes suivantes :

491.545 — 130.000 fr. ; 22.226 — 50.000 fr. ; 411.166 — 10.000 fr. ; 39.017 — 10.000 fr. ; 401.174 — 10.000 fr. ; 74.522 — 10.000 fr.

Depuis dix ans la correspondance télégraphique a presque quadruplé.

En 1860, le nombre des stations télégraphiques s'élevait, en Europe, à 3.502, donnant un développement de 293.832.000 mètres de fils et expédiant 8.317.938 dépêches. En 1865, elles avaient doublé et atteignaient le nombre de 7.785, expédiant 20.850.511 télégrammes. De 1868 à 1869, 30.984.608 dépêches furent transmises par 10.936 bureaux ; de 1869 au 31 décembre 1871, 38.567.298 furent expédiées par 13.570. L'année 1872 a vu presque doubler le nombre de stations et le nombre des dépêches suivre cette proportion.

D'après des statistiques officielles, l'Angleterre est le pays d'Europe où l'on use le plus du télégraphe, bien que le prix en soit relativement élevé. (1 shilling franc) par 20 mots expédiés dans un rayon de 50 milles. Mais il est bon de noter que ce prix tend chaque jour à s'abaisser, le service des télégraphes étant pas, comme en France, un monopole de l'Etat d'une compagnie.

Après l'Angleterre, vient la France. On y expédie annuellement 5 millions de dépêches en moyenne. Paris seul entre dans ce chiffre pour environ 500.000. Le nombre des dépêches qu'on expédie de la capitale pour Paris et l'étranger fut de 800.000 en 1869, de 600.000 en 1870, de 650.000 en 1871, de 600.000 en 1872. Aux départements, Paris a envoyé en 1869, 613.000 dépêches ; en 1870, 812.000 ; en 1871, 396.000 ; en 1872, 800.000.

L'année 1873 a donné des résultats un peu plus élevés. La moyenne des dépêches expédiées depuis le 1<sup>er</sup> janvier, a été, par mois, de 140.000, tant pour Paris et la province que pour l'étranger.

On compte actuellement à Paris 47 bureaux télégraphiques. Le nombre des personnes employées dans chacun d'eux est en moyenne de quinze. A Loudres, le nombre des compagnies seulement est de 26 ; elles emploient journellement près de cinq mille individus.

— UNE CAPTURE ÉMOUVANTE. — Nous lisons dans le *Courrier de la Champagne* :

« Une capture importante, accomplie dans des conditions particulières d'originalité, vient d'être faite par la gendarmerie de Mézières, dont les membres ont fait preuve, en cette circonstance, du sang-froid et du courage qui distinguent l'armée d'élite à laquelle ils appartiennent. »

Le nommé Valentin Bonnaire, sujet belge, habitant ordinairement le Theux, avait été, en 1871, condamné à huit mois de prison pour vol.

Il s'était soustrait aux effets de cette condamnation en retournant dans son pays. Se croyant oublié, il vint reprendre l'exercice de sa profession de tireur de sable.

Il faillit être arrêté une première fois par le gendarme Pierquin, auquel il n'échappa qu'en se jetant dans son bateau qu'il poussa au large. Il y a quelques jours, la gendarmerie apprit de nouveau que Bonnaire avait reparu dans les environs de Mézières, et mercredi dernier, sachant le trouver sur le pont occupé à décharger un bateau de sable, elle prit les mesures nécessaires pour s'emparer de sa personne. L'opération était assez délicate, car Bonnaire était toujours entouré de sa femme et de ses fils qui faisaient le guet. Quatre gendarmes et un brigadier se rendirent à l'endroit où ils comptaient trouver leur homme.

Les gendarmes Franot et Boquoy se placèrent en observation pour lui couper au besoin la retraite, tandis que les deux autres, Quentin et Pierquin, pénétraient résolument sur le port. Ils furent immédiatement aperçus par les deux fils Bonnaire, qui tentèrent de faire évader leur père. Les deux gendarmes qui se trouvaient encore à 200 mètres s'élançèrent au pas de course et arrivèrent juste au moment où Bonnaire, comme cela lui avait déjà réussi une fois, sautait dans sa barque à demi déchargée pour gagner le large. Le bateau s'éloignait déjà du bord quand le gendarme Pierquin y sauta à son tour et contraignit le fugitif à s'arrêter.

Ne pouvant fuir par eau, Bonnaire regagna la terre d'un bond pour chercher à s'échapper. Cette dernière tentative échoua comme la première : immédiatement suivi par Pierquin il tomba dans les bras de Quentin. Il était pris cette fois et bien pris.

Malgré les velléités de résistance de la femme et des fils Bonnaire, les deux gendarmes mirent leur prisonnier dans l'impossibilité de s'évader et le conduisirent à Mézières.

— On écrit de Nîmes à la *Gazette des Tribunaux* :

« Le ligueur inspirait aux malfaiteurs une terreur salutaire ; ils s'ingéniaient, dans le but d'échapper aux galères, à atténuer leur culpabilité. Aujourd'hui, la transportation est loin de produire le même effet. Pour être sûrs d'entreprendre un voyage aux colonies, où, si l'on en croit les chroniqueurs du casier judiciaire, on jouit de la liberté, de la fantaisie et de la faculté de se marier, certains accusés viennent encore aggraver leur situation en se dénonçant spontanément comme les auteurs de crimes qu'aucun indice ne mettait à leur charge. Tel est le cas des deux accusés qui ont comparu au mois de mai dernier devant la Cour d'assises du Gard. »

Ils ont été arrêtés à Nîmes sous l'inculpation de vols qualifiés commis dans cette ville. Ce sont les nommés Jules Charlema-

gne, né à Paris, âgé de vingt-huit ans, et Honoré Caricaburu, né à Bordeaux, âgé de vingt-deux ans. Tous deux se sont non-seulement empressés de raconter les circonstances qui ont accompagné la perpétration des soustractions dont ils étaient inculpés, mais encore et afin, disaient-ils, d'avoir la certitude de résider aux colonies, ils ont déclaré qu'ils avaient commis à Toulouse un vol important dont les auteurs seraient à jamais restés inconnus.

À l'Audience de la Cour d'assises, les accusés se signalent par leur cynisme et leur insolence. Dans leur interrogatoire, ils répondent qu'ils sont voleurs et vagabonds, que plusieurs fois déjà ils ont été condamnés pour vols et vagabondage. C'est dans des maisons de correction, qu'on devrait appeler maisons de corruption, ajoutent-ils, qu'ils ont été profondément corrompus ; à la société seule incombe toute la responsabilité de leur dépravation. Ils affirment hautement qu'ils ont le droit de voler c'est à ceux qui possèdent à se garder de leurs entreprises. On les attaque, qu'ils se défendent ; les victimes ne peuvent s'en prendre qu'à elles-mêmes de leur défaut de précautions. Nous avons constamment volé, disent les accusés, et nous sommes décidés à voler encore et toujours ; lorsque nous aurons subi notre peine, nous réaliserons différents projets criminels bien arrêtés dans nos esprits. Tant pis pour la société, qui, au lieu de nous rendre meilleurs nous a complètement pévervés !

Nous ne manifestons aucun regret. Les actions criminelles que nous avons commises ; nous n'avons qu'un seul regret, celui de n'avoir pas assassiné la personne qui nous a dénoncés. »

« Ils repoussent avec énergie le bénéfice des circonstances atténuantes sollicité par leur défenseur : « Non, mille fois non ! pas d'indulgence ! Nous demandons les colonies. »

Leur vœu a été pleinement exaucé, le jury ayant rendu un verdict affirmatif sans circonstances atténuantes, la Cour a condamné les deux voleurs à vingt ans de travaux forcés, maximum de la peine.

Les deux condamnés se retirent en ricanant et en demandant à partir le plus tôt possible pour les colonies. »

Un bien triste accident est arrivé avant-hier dans les usines de MM. Petit-Gaudet, à Saint-Chamond, pendant que l'on procédait à la coulée d'un cylindre de grande dimension, pesant environ 16.000 kil., et destiné à la construction d'une machine soufflante.

M. Montandon, ingénieur des ateliers assisté de ses sous-ingénieurs et du contre-maître de la fonderie, présidait à cette opération, qui s'exécutait d'ailleurs dans les mêmes conditions et avec les mêmes précautions qu'une autre identité que exécutée quelque temps auparavant pour un cylindre semblable. Vers la fin de la coulée, il était monté sur un échafaudage spécial placé au-dessus du moule pour apprécier les degrés d'avancement de l'opération ; tout était presque achevé, et rien d'anormal ne s'était manifesté, lorsque tout d'un coup, par suite d'une brusque expansion du gaz, le moule fut renversé et la fonte s'en échappa de toutes parts.

Montandon fut projeté violemment à terre : sa tête alla frapper contre l'angle d'un châssis, et la mort fut instantanée. Les projections de la fonte enflammèrent ensuite ses vêtements, et son corps fut en même temps en partie carbonisé. Plusieurs ouvriers furent brûlés plus ou moins grièvement par la fonte incandescente et quatre parmi eux l'ont été d'une manière particulièrement grave.

Tout le personnel de l'usine concourut avec le plus grand empressement à organiser les secours.

MM. Petit et Gaudet, accourus en toute hâte de Rive-de-Gier, ont pris immédiatement, de concert avec le directeur de leurs usines de Saint-Chamond, les mesures les plus propres à assurer tous les soins nécessaires aux victimes de ce déplorable accident.

## THÉÂTRE

### L'OUBLIÉE.

Drame en quatre actes par M. TOUROUDE ; représenté au théâtre de la Renaissance, à Paris.

Je vois dans la pièce de M. Touroude un type de Porthos, une espèce d'Arpin de barrière qui défend ses amis à la force du poignet. Veut-on attenter à la vertu de l'héroïne ? L'Arpin se dresse de derrière un buisson et se met dans l'attitude des boxeurs anglais. Veut-on empêcher le jeune premier d'aller à un rendez-vous ? Le nouveau Porthos écarte tous les obstacles matériels, abat des montagnes, pourfend des rochers, dévise des arbres, comble des précipices, dévie des torrents, escalade des remparts.

Dans les discussions, c'est bien pire ; il a toujours raison, mais il a raison d'une singulière manière : — Assez parlé ! Pas de réplique ! Taisons-nous, ou sinon !

On se croirait au conseil municipal de Roubaix.

Avec des démonstrations aussi frappantes, il n'est pas difficile d'avoir le dernier mot ! La loi du plus fort est toujours la meilleure ; je commence à reconnaître la vérité de cet axiome de La Fontaine que j'avais toujours regardé comme une fausseté.

N'y a-t-il pas un certain rapport entre la littérature de M. Touroude et le gros ventripotent dont nous venons d'esquisser la silhouette ? Comme son Hercule de prédilection, M. Touroude ne prend-il pas la brutalité pour de la hardiesse, la sauvagerie pour de l'audace, l'immoralité pour de la pudeur, le coup de poing pour un argument ? Il est plus malaisé d'observer les règles que de sauter par-dessus toutes les lois connues en criant : — J'en me moque de ce que vous appelez l'art ! J'ai mon art à moi, qui vaut bien le vôtre ! — Et voilà pourquoi M. Touroude, qui veut changer tous les procédés, biffer Dumas, Denery, Sardou, Augier, Ponsard, sous prétexte qu'ils ne connaissent que le vieux jeu, — voilà pourquoi M. Touroude, dis-je, échoue misérablement, comme un écuyer qu'il est ; si on le coiffait d'un bonnet de

papier, et si on le mettait à genoux dans un coin de la classe dramatique, il n'aurait que ce qu'il mérite et personne n'aurait pitié de lui.

C'est qu'en bonne conscience on ne pousse pas l'oubli des convenances à ce point-là. Oser mettre en scène une histoire de proxénétisme, qui date d'hier, c'est vouloir exciter de parti pris le dégoût des honnêtes gens. Un homme a risqué jadis la même gageure ; il s'agit de M. Courbet, qui a exposé ses *Baigneuses d'Ornaux* à la risée des foules. On sait où cela a conduit ; à déboulonner les colonnes et à chercher des admirateurs dans une classe de la société qui admire peu, mais qui, en revanche, incendie volontiers.

Voici le sujet de *L'Oubliée* : Une mère infâme a abandonné sa fille en bas âge, sans s'inquiéter de ce qu'elle deviendrait ; cette fille la gadaît, paraît-il. La Priote, à ce moment-là, était une courtisane à la mode ; elle avait chevaux, voiture, hôtel, majordome, chasseurs, etc. ; l'enfant pouvait devenir un embarras. Malheureusement, la bise est venue trop tôt ; l'hôtel s'est écroulé sous le marteau des créanciers ; les dentelles ont pris le chemin de la revendeuse à la toilette, les chevaux ont été achetés à bas prix par un parvenu du 4 septembre. La Priote, en robe d'indienne et le dos couvert d'un châle fané, sert de confidente à une petite musardine nommée Zaza Souris, qui projette d'acheter des terres où elle se retirerait incognito pour savoir un peu ce que c'est que la considération ; chose qu'elle ignore, vu son état.

Zaza Souris a un protecteur, M. Valnay ; ce vieux beau poursuit de ses offres séduisantes l'ouvrière Suzanne, qui est en train de se marier avec Jacques, l'amoureux obligé et obligatoire qui ne veut pas entendre parler des libertins sur le retour. Suzanne est attirée par la Priote à un rendez-vous galant ; la Priote apprend là que Suzanne est précisément cette fille qu'elle a « oubliée » auprès d'une borne ; comme euphémisme, *oubliée* est joli.

On conçoit qu'une pareille découverte soit faite pour étonner la mère la plus endurcie. Suzanne a réussi à s'échapper des mains de M. Valnay ; tout le monde court après elle ; André, Jacques, Puyssadon, la Priote, Zaza Souris se dépêchent à qui mieux mieux. Trop tard ; il est trop tard ! L'ouvrière avait une maladie de cœur pour la guérison de laquelle il fallait éviter toute émotion ; les derniers événements ont précipité l'issue de la crise. Lorsque les amis arrivent, Suzanne est étendue inanimée sur un lit de repos ; la Priote se désole (il y a de quoi), M. Valnay jure qu'on ne le reprendra plus à fréquenter les rosiers, Jacques et André s'embrassent comme Verginaud et Gensonné dans le tombeau fatal. Mais rassurons-nous ! Suzanne n'est qu'évanouie ; elle revient peu à peu des rivages du Styx, se marie avec Jacques, pardonne à la Priote et n'en veut pas à M. Valnay. On ne peut pas dire que cette personne soit d'un naturel méchant.

Le public a accueilli avec curiosité, mais surtout avec méfiance le honteux drame de M. Touroude ; la donnée en est prise dans une séauce à huis-clos de la police correctionnelle ; le style côtoie l'enfantillage et tombe dans la vulgarité. Sous prétexte de morale, l'auteur dévoile les bas-fonds les plus boueux d'une société qu'on ne demande point à connaître ; il faut renvoyer M. Touroude aux pornographes dont il a tout l'air d'ambitionner la succession. A quelques mois de distance, la *Femme de Feu* et *L'Oubliée* dans un même théâtre, c'est trop ! Ici comme là, le talent est nul et ne colore même pas une tentative pareille d'un semblant d'excuse.

Si *L'Oubliée* était un chef-d'œuvre de sensibilité et de grâce, on pourrait chercher des circonstances atténuantes, on pourrait blâmer les tendances, flétrir l'exhibition, condamner les principes et demander à l'écrivain de s'engager dans une autre voie ; mais M. Touroude n'a pas même le facile avantage d'être familier avec les ressources de sa profession, il ne sait pas se tirer des situations dangereuses qu'il accumule comme à plaisir, il ne prépare rien, il est complètement brouillé avec les imparfaits du subjonctif. Le seul caractère observé est celui d'André, dit le Meunier de la Palud, à cause de ses muscles ; seulement André ne se montre pas souvent dans les salons ; je croisai plutôt qu'il est engagé au Cirque.

Dumaine et Marie Laurent ne valent pas mieux que leurs rôles. — M. Maurice Simon est voué aux trahisons et aux époux abusés, il n'a pourtant ni le physique de Rodin ni la patience de Gragibus. M. Gerber a de la chaleur dans son débit ; mais qu'il est emprunté, maniéré, gourmé, précieux, raffiné, nigard !

## ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET.

Séance du 16 juin 1873.

La séance est ouverte à 2 heures 45 minutes.

Adoption du procès-verbal.

Reprise de la discussion sur les chemins de fer de l'Est.

M. Pouyer-Quertier répondant au nouveau ministre des finances, dit qu'il n'a jamais eu pour les compagnies de chemin de fer des complaisances injustifiées. L'orateur développe ensuite un amendement portant qu'il sera versé entre les mains de la compagnie de l'Est les sommes suivantes :

1<sup>o</sup> Cent millions en décembre 1874 ; cent millions en décembre 1875 et quatre-vingt millions en 1876. Plus les intérêts à partir du 20 mai 1871, date de la signature de la Convention.

L'orateur recommence la critique du projet rédigé par M. de Fourtoul et repris par M. Desseilligny. L'orateur conclut en disant qu'il attend les explications du ministre des finances pour savoir s'il retirera ou maintiendra son amendement.

M. le ministre des finances répond que c'est M. Pouyer-Quertier qui a signé l'arrangement avec la banque, arrangement très-sage, et qu'il a tort de vouloir modifier aujourd'hui.

Or, si on mettait ce projet à exécution, on arriverait à compromettre le crédit de la Banque et la valeur de ses billets.

M. Pouyer-Quertier déclare retirer son amendement, se réservant de le reproduire lors de la discussion du budget de 1874.

M. le Ministre des Finances déclare qu'il ne renoncera aux 200 millions que dans le cas d'une absolue nécessité et avec l'assentiment de l'Assemblée.

M. Tirard répond au mode de paiement proposé par la commission, il doit rembourser à la Compagnie comme il remboursera à ses autres créanciers.

L'orateur demande que le projet de convention en ce qui concerne le paiement de l'indemnité soit renvoyé à la commission du budget qui statuera.

M. le Président réplique qu'il n'est pas dans l'usage de renvoyer à une nouvelle commission une partie d'un projet qui a été examiné par une commission spéciale, tout ce qu'on peut faire c'est de surseoir au vote et d'entendre la commission du budget.

M. Melinc, au nom de la commission, s'oppose au renvoi.

M. Léonce de Lavergne, au nom de la commission du budget, fait de même.

L'Assemblée décide que l'article 9 ne sera pas renvoyé à la commission du budget.

M. de Guiraud vient développer un amendement portant que l'Etat remettra à la compagnie de l'Est un titre hypothécaire de rente représentant un taux de 5 0/0 libéré au jour de la liquidation de la créance et de la signature de la convention, la somme de 325 millions.

M. de Fourtoul, ancien ministre des travaux publics, vient combattre cet amendement.

M. Clapier monte à la tribune pour présenter quelques observations sur le projet.

La suite de son discours est renvoyée à demain.

La séance est levée à 5 heures 35.

Nous avons publié dans notre édition de ce matin les dépêches suivantes :

Paris, 16 juin. — Le comte de Saint-Vallier est attendu demain.

La nouvelle que les Prussiens auraient annoncé officiellement qu'ils commencent le 25 juin, l'évacuation de Belfort, ne paraît pas exacte.

Versailles, 16 juin. — M. le maréchal de Mac-Mahon recevra aujourd'hui M. Liltré, présenté par le bureau de l'Académie.

Les bruits de remaniement ministériel sont de nouveau démentis.

## Nouvelles du soir

On nous écrit de Versailles, le 16 juin, soir :

Le comte d'Apponyi et M. Nigra ont remis aujourd'hui au Président de la République leurs lettres de créance.

La commission chargée d'examiner la demande en autorisation de poursuites contre M. Ranc, a choisi M. Baze pour président et M. Baragnon pour secrétaires. On assure que la commission doit entendre demain M. Ranc.

On dément le bruit d'une alliance entre l'Allemagne et l'Italie.

## DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service particulier du *Journal de Roubaix*.)

Paris, 17 juin, 1 h. 45 soir.

M. Jules Favre renonce à son interpellation sur la circulaire de M. le duc de Broglie.

On assure que M. Ranc ne répondra pas aujourd'hui à la convocation de la commission. Si la nouvelle est exacte, la question viendra probablement aujourd'hui devant l'Assemblée.

L'accord n'étant pas encore complet, la discussion sur la loi municipale n'aura probablement pas lieu cet été.

Le bruit court qu'une proposition de prorogation de l'Assemblée va être déposée.

Paris, 17 juin matin.

On assure que le ministre des affaires étrangères, recevra dimanche prochain au palais du quai d'Orsay.

Hier, la commission de réorganisations de l'armée a approuvé les conclusions du rapport de M. Riant sur la réorganisation de l'intendance et sur la séparation du contrôle et de l'administration.

Il est inexact, comme plusieurs journaux l'ont annoncé, que le 13<sup>e</sup> bureau ait conclu à la non-validation de l'élection du docteur Thurginy. Le rapporteur n'est pas encore nommé.

Les versements anticipés sur les emprunts nationaux destinés à payer les 5 milliards de l'indemnité de guerre ont été faits dans de telles proportions qu'il ne reste plus aujourd'hui à recevoir par le trésor qu'une somme relativement minime.

Cette somme, dit-on, n'excéderait pas 125 millions de francs.

Londres, 16 juin. — Le Czarowitch est arrivé.

Madrid, 16 juin soir. — Le général Velarde est arrivé à Madrid.

Les bandes de Dorregaray retournent en Biscaye.

M. Nicolas Salmeron, président des Cortès, est indisposé.

Les désordres qui ont eu lieu hier, à l'occasion de l'inscription des jeunes gens dans la réserve, n'ont eu aucune importance.

M. Ocon a présenté diverses propositions autorisant le gouvernement à organiser la réserve de l'armée, ouvrant un crédit de 100 millions de pesetas à couvrir au moyen d'une contribution ;

demandant à nommer une commission qui irait sur le théâtre de la guerre pour l'étudier et faire un rapport aux Cortès, autorisant le gouvernement s'il est nécessaire à dissoudre les corps francs ou à les réorganiser.

M. Ocon a demandé énergiquement la déclaration de l'état de siège. La séance continue.

Le Conseil des ministres s'est réuni à une heure de l'après-midi.

Madrid, 16 juin, soir. — Un steamer venant de la Havane est arrivé hier soir à Santander, amenant en qualité de prisonnier un sujet américain, M. O'Kelly, correspondant du *New-York-Herald*.

La bande de Saballs a été battue aux environs de Rippoll.

Madrid, 16 juin, soir. — Les Cortès ont pris en considération la proposition de M. Ocon, concédant au gouvernement un pouvoir exceptionnel pour contribution extraordinaire de cent cinquante millions de pesetas.

La discussion a commencé sur le nombre de membres qui doivent composer la Commission de la Constitution.

Bruxelles, 16 juin. — Le Shah de Perse, avec une suite nombreuse, est arrivé à Bruxelles à 3 heures 3/4. Il a été reçu à la gare par le Roi et le comte de Flandre. La foule compacte attendait son arrivée.

New-York, 17 juin. — Le choléra sévit à Cincinnati, Memphis et Nashville.

## COMMERCE

### Dépêches télégraphiques.

Havre, 17 juin.

(Dépêche de MM. Kablé, Bosswild et Co, représentés par M. Bulteau-Desbonnets.) Ventes 500 b., marché calme, petite demande, disponible et livrable sans changement.

Liverpool, 17 juin.

(Dépêche de MM. Kablé, Bosswild et Co, représentés par M. Bulteau-Desbonnets.) Ventes 10,000 b. Marché calme, soutenu, prix sans changement. Recettes 5,000 b.

Liverpool, 16 juin.

Louisiane 9 3/16 Georgie 8 7/8, livrable 8 1/2 1/16. Oomra 6 3/8, livrable 6 7/16. Dhollerah 6 1/8. Bengale 3 7/8, Hausse livrable New-York 1/4 1/2.

Amérique 8 15/16 3/16. Importations 13,000 b. Amérique. Recettes de samedi 3,000 b.

Ventes 12,000 b. dont 10,000 b., pour la filature, disponible soutenu. Amérique livraison juin 1/16 plus bas.

### Avis divers

ANVERS 16 juin. Laines. — On a vendu aujourd'hui 185 balles laine en suint de la Plata.

BORDEAUX 14 juin. — Laines : On a vendu 11 b. Buenos-Ayres à fr. 187, 50 et 32 b. Montevideo à fr. 192,50.

## BOURSE DE PARIS

DU 16 JUIN

VALEURS	Closure	Cl. précéd.	Haute	Baisse
A TERME				
3 0/0 ex-c.	56.02 1/2	56.75	02 1/2	.. ..
5 0/0 1871	89.80	89.90	.. ..	.. 10
5 0/0 1872	90.90	91.02 1/2	.. ..	.. 12 1/2
Foncier	.. ..	797.50	.. ..	.. ..
Mobilier	427.50	426.25	1.25	.. ..
Générale	555. ..	557.50	.. ..	2.50
Est	.. ..	520. ..	.. ..	.. ..
Lyon	848.75	850. ..	.. ..	1.25
Midi	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Nord	1630. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Orléans	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Ouest	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Gaz	680. ..	680. ..	.. ..	.. ..
Immobilier	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Suez	453.75	453.75	.. ..	.. ..
Italie	63.60	64.65	.. ..	.. 45
Espagnol	446.25	450. ..	.. ..	3.75
Lombard	426.25	422.50	3.75	.. ..
Autriche	738.75	732. ..	6.75	.. ..
B. de France	4325. ..	4335. ..	.. ..	10. ..
B. de Paris	1125. ..	1125. ..	.. ..	.. ..
COMPTANT				
3 0/0 lex-c.	55.90	56.60	.. 05	.. ..
5 0/0 1871	89.60	89.63	.. ..	.. 05
5 0/0 1872	90.70	90.80	.. ..	.. 10
4 1/2	80.50	80.75	.. ..	.. 25
Morgan	508.75	508.75	.. ..	.. ..
Ville 1869	288.50	287. ..	1.50	.. ..
" 1871	253.50	253.75	.. ..	.. 25
Est	271.75	272.50	.. ..	.. 75
Lyon	275. ..	275. ..	.. ..	.. ..
Midi	277. ..	278.25	.. ..	1.25
Orléans	280.75	281. ..	.. ..	.. 25
Orléans à Ch				